

Actes du 77e Congrès des
sociétés savantes, Grenoble,
1952

Actes du 77e Congrès des sociétés savantes, Grenoble, 1952.
1952.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

LA RÉSISTANCE AU COUP D'ÉTAT

DU 2 DÉCEMBRE 1851

DANS L'HÉRAULT

par E. APPOLIS, Docteur ès lettres,

Membre non résidant du Comité des Travaux historiques

D'après le recensement quinquennal de 1851, l'Hérault est un département moyennement peuplé, avec 389.286 habitants. Son chef-lieu, Montpellier, avec ses 45.811 âmes, se place au seizième rang parmi les grandes villes françaises. Loin derrière viennent Béziers (19.533 habitants) et le port de Sète (19.124 habitants), alors orthographié Cette; si ces deux villes ont une population sensiblement égale, c'est parce que le grand essor viticole de la région biterroise n'est pas encore commencé. Ensuite arrivent les deux cités de Lodève (11.238 habitants) et de Bédarieux (9.959 habitants), où l'industrie drapière est alors particulièrement active.

L'Hérault est un département à la fois agricole et industriel. Ses vignobles sont nombreux dans les plaines; quoique moins étendus que par la suite, ils entretiennent pourtant de nombreuses distilleries d'alcool, surtout dans l'arrondissement de Béziers. Les emblavures occupent de larges espaces dans ce même arrondissement, où Béziers et Pézenas possèdent de grands moulins à blé. Le tissage des draps occupe de nombreux ouvriers dans 59 établissements, dont 25 à Lodève, 20 à Bédarieux, les autres à Clermont-l'Hérault et Villeneuve, dans l'arrondissement de Lodeve, et à Saint-Pons, Riols et Saint-Chinian, dans l'arrondissement de Saint-Pons. De son côté, la petite ville de Ganges, dans l'arrondissement de Montpellier, possède 20 filatures de soie.

Les chemins de fer, plus développés que dans d'autres régions, unissent Montpellier à Sète depuis 1839, Montpellier à Lunel et Nîmes depuis 1844; de cette dernière ville, le rail atteint Avignon

*
* *

En 1848, la Seconde République est accueillie avec enthousiasme dans l'Hérault, par une fraction importante de l'opinion publique. Aux élections à l'Assemblée constituante, en avril, sont choisis comme députés cinq républicains « de la veille », quatre orléanistes ralliés au régime et un légitimiste. Ce dernier, élu également dans le Gard, opte pour ce département ; il est remplacé par un républicain « de la veille ».

Ici comme ailleurs, la ferveur envers le régime diminue sensiblement, après la sanglante insurrection parisienne de juin 1848, qui effraie de nombreux bourgeois et paysans. A l'élection à la présidence de la République, le 10 décembre, le prince Louis-Napoléon BONAPARTE, bénéficiant de la légende napoléonienne, obtient 46.849 voix, contre 20.221 à CAVAIGNAC et 13.461 à LEDRU-ROLLIN. Aux élections à l'Assemblée législative, en mai 1849, l'Hérault, sur huit députés qui lui sont désormais attribués, n'élit que trois républicains, dont LEDRU-ROLLIN ; et encore celui-ci, optant pour la Seine, est-il remplacé par un conservateur.

Pourtant les sentiments démocratiques continuent à être vivaces en de nombreux points du département. La réaction, que le prince-président prétend avec l'Assemblée législative faire peser sur le pays, éveille en maints endroits des résistances opiniâtres.

A Montpellier, bien que les légitimistes, encadrés par quelques familles nobles et appuyés sur le menu peuple, l'emportent sur les éléments de gauche et possèdent le Conseil municipal, les démocrates se groupent autour de quelques bourgeois actifs et convaincus : tels les avocats Stanislas DIGEON et Eugène LISBONNE, tels aussi Oscar GERVAIS, qui fut commissaire extraordinaire supérieur (préfet régional) en 1848, et Marcel ATGER, sous-commissaire (sous-préfet) de Lodève à la même date.

Les journaux républicains sont d'abord *l'Indépendant*, qui disparaît en 1850 à la suite des procès suscités contre lui ; puis *l'Hérault socialiste*, au titre significatif et dont l'existence n'est qu'éphémère. Le 8 novembre 1850, sort le premier numéro du *Suffrage universel*, qui veut « prêcher au peuple... la République démocratique, une et indivisible ». Quelques mois plus tard, cet organe fort combattif, prend comme rédacteur en chef un jeune homme de vingt-deux ans, Aristide OLLIVIER, frère du futur ministre de l'Empire libéral. A la suite d'une

polémique avec le journal légitimiste *l'Écho du Midi*. OLLIVIER est tué en duel, dans le parc de Lavalette, le 21 juin 1851, par Fernand DE GINESTOUS, ancien officier de cavalerie. Ses obsèques sont l'occasion d'une imposante manifestation républicaine. Une souscription est ouverte par *le Suffrage universel* pour élever, au cimetière Saint-Lazare un monument à sa mémoire; pendant de longues semaines, les modestes offrandes des gens du peuple affluent de tous les points du département.

Cependant *le Suffrage universel* est tracassé de toutes les manières par le gouvernement. Condamné dans de nombreux procès, il connaît des saisies et doit payer de lourdes amendes. Le 15 novembre 1851, il sort son dernier numéro : ses presses sont achetées par le propriétaire du journal gouvernemental *le Messager du Midi* et, sur les neuf imprimeurs que compte alors Montpellier, les démocrates n'en trouvent aucun qui consente à composer leur organe.

A cette époque, la réaction s'appesantit de plus en plus sur le département. La loi électorale du 31 mai 1850 a permis de supprimer d'un trait de plume un grand nombre d'électeurs, appartenant aux classes populaires. Par mesure de protestation, les démocrates, qui restent inscrits sur les listes, s'abstiennent en masse de participer aux élections municipales partielles, par exemple à Lodève, à Clermont-l'Hérault et à Pézenas. Dans beaucoup de villages, des instituteurs républicains sont destitués.

*
* *

Telle est l'atmosphère dans laquelle parviennent à Montpellier, dans la journée du 3 décembre 1851, les premiers échos des événements de Paris.

Le préfet BALLAND, que le gouvernement a destitué depuis quelques jours, mais qui reste à son poste jusqu'à l'arrivée de son successeur, est mis au courant du coup d'État par la dépêche suivante du ministre de l'Intérieur MORNY :

« Paris, 2 décembre, 8 heures matin.

« Le repos de la France était menacé par l'Assemblée. Elle a été dissoute. Le Président de la République fait un appel à la nation. Il maintient la République et remet loyalement au pays le droit de décider de son sort.

« La population de Paris a accueilli avec enthousiasme cet événement indispensable.

« Le gouvernement vous donne tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la tranquillité. »

Le maire de Montpellier, PARMETIER, s'empresse de faire connaître cette dépêche à ses administrés. Il y ajoute les deux phrases suivantes :

« Les autorités se sont concertées pour maintenir l'ordre. La tranquillité publique est assurée. »

De fait, dans le chef-lieu de l'Hérault, la résistance au coup d'État va être rapidement brisée, sans effusion de sang, dans la journée même du 3 décembre.

L'opposition y est le fait des bourgeois démocrates, qui sont groupés dans le club du Jeu-de-Paume. A trois heures de l'après-midi, alors que les ouvriers républicains sont occupés à leurs travaux quotidiens, ces bourgeois aisés, au nombre de deux cents environ, se réunissent à la salle du Manège, dans l'enclos Boussairolles, lieu ordinaire de leurs assemblées. Naturellement ils n'ont pas d'armes et, en dépit de leur agitation, ils respectent naïvement les règles en usage dans les réunions politiques : ils se donnent un président, Pierre BRIVES, frère du député républicain Jacques BRIVES, et, dans des motions, ils expriment leur désir de saisir les autorités.

Mais la répression est rapide et décisive. Elle est dirigée par le général DE ROSTOLAN, commandant supérieur des 7^e, 8^e et 9^e divisions militaires, en résidence à Montpellier. Deux compagnies du 3^e génie et un bataillon du 35^e de ligne barrent les rues, cernent l'enclos Boussairolles et disposent des renforts sur la place de la Comédie. De son côté, le général lui-même, escorté par un détachement de hussards, se tient sur l'Esplanade.

Le commissaire central fait enfoncer la porte de la salle du Manège et procède sur-le-champ à l'arrestation de 174 démocrates, parmi lesquels Stanislas DIGEON et son fils aîné, Eugène LISBONNE, Oscar GERVAIS, Marcel ATGER. RONZIER-JOLY, de Clermont-l'Hérault, qui fut sous-commissaire (sous-préfet) de Saint-Pons en 1848, figure aussi dans cette raffe, de même que son fils.

A la Maison Centrale du boulevard de la Blanquerie, on n'attendait pas des prisonniers en aussi grand nombre. De sorte que ces malheureux doivent demeurer plusieurs heures, dans le froid de la nuit tombante, sur la haute terrasse et sur les degrés de l'établissement. Leurs

familles, prévenues, s'empressent de leur apporter des vêtements chauds et des couvertures.

L'arrondissement de Montpellier reste calme, à l'exception de deux localités, où les protestants d'opinions républicaines sont nombreux : à Ganges, une tentative est vite réprimée ; à Marsillargues, des insurgés armés passent le Vidourle, pour rejoindre les démocrates de la Vau-nage et de la Gardonnenque, qui essaieront vainement de marcher sur Nîmes.

*
* *

Dans l'arrondissement de Lodève, les ouvriers du chef-lieu ne bougent pas, car, depuis le 30 novembre, la ville possède dans ses murs un détachement du 25^e de ligne, fort de trois cents hommes et commandé par un chef de bataillon. Il y aura pourtant, par la suite, beaucoup d'arrestations à Lodève, dans les milieux populaires.

A Clermont-l'Hérault, dans la nuit du 3 au 4 décembre, de petites gens font des rassemblements tumultueux. Des hommes parcourent les rues et crient leur indignation devant les demeures des partisans du prince-président. C'est là une manifestation sans portée pratique, mais qui entraînera pourtant un certain nombre d'arrestations. Le 4, le maire, Jules REY, le fait pressentir, dans une proclamation menaçante, à ses administrés :

« Des désordres graves ont affligé notre cité, la nuit dernière ; des hommes égarés, conduits par des meneurs que couvre le mépris public, ont parcouru nos rues en vociférant et hurlant comme des bêtes fauves, en frappant aux portes, en insultant et menaçant les citoyens paisibles. Le domicile de votre maire lui-même n'a pas été respecté !

« Les vrais coupables sont connus, justice sera faite !

« Mais il ne faut pas que l'autorité demeure impuissante et désarmée en présence de tels faits et en face de ces ennemis de la société.

« Je fais un appel aux bons citoyens, aux hommes d'ordre de tous les partis ; je convoque aussi le conseil municipal ; je les invite tous à se rendre ce soir à 5 heures à la mairie, pour prêter concours à l'autorité et aviser aux mesures à prendre pour maintenir le bon ordre et assurer le respect des personnes et des propriétés. »

Une compagnie du 25^e de ligne arrive de Lodève, occupe l'hôtel de ville et fait de nombreuses patrouilles dans les rues.

Dans l'arrondissement de Saint-Pons, à Saint-Chinian, des insurgés arborent le drapeau rouge.

*
* *

Mais c'est l'arrondissement de Béziers qui connaît les événements les plus graves, avec effusion de sang dans plusieurs localités.

A Béziers même, la nouvelle du coup d'état arrive le 3 décembre dans la soirée. Une certaine agitation commence à régner dans les cafés et les cabarets. Le sous-préfet COLLET-MEYGRET, le maire LOGNOS et le procureur de la République se concertent : les troupes de la garnison sont consignées, les postes doublés ; un piquet de vingt-cinq hommes du 12^e de ligne prend position devant la sous-préfecture.

De leur côté, les chefs démocrates invitent les républicains de la ville et des environs à se rassembler le lendemain matin au cimetière vieux, sur la route de Bédarioux. A la tête de ces gens du peuple se trouve un distillateur de cinquante-trois ans, Casimir PÉRET, qui fut maire de la ville en 1848 et contribua beaucoup à maintenir l'ordre, le 7 avril de cette année-là.

Le 4, vers six heures et demie ou sept heures du matin, 6.000 hommes environ marchent sur la sous-préfecture, en bon ordre, mais avec les armes les plus hétéroclites : faux emmanchées, fourches de fer, coutelas fixés au bout de longues perches, fusils, pistolets, barres de fer aiguillées, broches à rôtir, sabres, faucilles, serpes, haches, bâtons noueux armés de pointes de fer, tridents, petites massues de casseurs de pierres. De sa maison, située au quartier du Campnau, le maire LOGNOS voit défiler les insurgés sous ses fenêtres ; il court à l'hôtel de ville et fait fermer la porte de fer qui y a été placée récemment ; puis il va alerter le sous-préfet. Ce dernier, qui a déjà reçu dans la nuit des mauvaises nouvelles de Villeneuve-les-Béziers, fait entourer à la hâte son hôtel par un piquet de cent jeunes soldats du 12^e de ligne, commandé par le capitaine LEHONGRE.

Trois délégués des insurgés, « au nom du peuple souverain, au nom de la constitution violée », viennent demander au sous-préfet de résigner ses fonctions ; ils l'assurent qu'il ne doit pas compter sur l'armée pour tirer sur le peuple. Le sous-préfet répond avec hauteur qu'il restera à son poste. Les délégués partis, il s'avance sur la place de la cathédrale et, son écharpe en sautoir, fait aux insurgés les som-

mations réglementaires. Ceux-ci répondent par le cri de «Vive la ligne!».

A la prière du commissaire de police, le capitaine LEHONGRE commande le feu. Près de soixante-dix républicains tombent morts ou blessés. Les autres, saisis de panique, refluent en désordre dans les rues voisines.

Les insurgés commencent alors — mais un peu tard — à construire des barricades dans les quartiers Saint-Félix et de la Madeleine.

Un paisible avocat républicain, Bernard MAURY, qui va chercher ses enfants au collège, est abattu sur la place Saint-Félix, par des coups de feu partis des rangs démocrates. Finalement une charge de cavalerie achève de disperser les insurgés, et il est procédé à de nombreuses arrestations. Casimir PÉRET lui-même réussit à s'enfuir, mais il sera capturé quelques jours plus tard à Quillan.

A Pézenas, le bruit se répand, le 4 décembre, vers deux heures de l'après-midi, que les insurgés de Caux et de Saint-Thibéry se sont réunis en une colonne et marchent sur la cité. Le maire assemble devant l'hôtel de ville une centaine de gardes nationaux, ainsi qu'une compagnie du 12^e de ligne. Cinq à six cents hommes, armés de fourches, de faux et de fusils — villageois renforcés par des ouvriers de la ville — surgissent et demandent connaissance des nouvelles reçues de Paris. Le maire répond qu'il n'en a pas d'autres. Il accepte de libérer sept habitants de Caux qui, la veille, ont été arrêtés par la gendarmerie. De leur côté, les insurgés consentent à se disperser sans incident. Dans la nuit arrivent à leur tour cent quarante hommes d'Alignan-du-Vent, précédés d'un tambour; ils stationnent quelque temps sur la place aux Herbes, mais repartent avant l'aube.

Si Agde reste calme, il n'en est pas de même de plusieurs localités voisines. A Marseillan, les insurgés s'emparent de la maison commune et des quelques armes qu'ils y trouvent. A Vias, le percepteur est roué de coups. A Bessan, le commissaire est pourchassé à coups de pierres et doit se réfugier à Béziers.

A Capestang, les républicains, dès qu'ils sont avisés des événements de Paris, décident de se borner à une insurrection locale. Le 4, ils occupent l'hôtel de ville. Au cours d'une échauffourée, un gendarme est assez grièvement blessé; d'autres, ainsi que le brigadier, sont légèrement atteints de quelques grains de plomb; ils s'empressent de rentrer dans leur caserne, où on ne les inquiète pas. Les démocrates établissent alors des postes autour du bourg et veillent au bon

ordre, si bien qu'il ne se produit aucun excès pendant les six jours au cours desquels ils restent les maîtres. Ils laissent d'ailleurs en place le maire SAISSET, qui a toute latitude de publier plusieurs dépêches du gouvernement et qui, par la suite, n'en sera pas moins incarcéré, pour faiblesse envers l'insurrection.

Au contraire, à Bédarieux, c'est une commission municipale révolutionnaire qui va gouverner la ville pendant une semaine entière.

Les ouvriers de cette cité industrielle, jadis légitimistes, sont devenus d'ardents démocrates. Aux élections législatives de 1849, ils ont donné 1.200 voix à LEDRU-ROLLIN.

Ces gens du peuple sont encadrés par quelques bourgeois républicains. Le plus original est un propriétaire aisé, Paul BELUGOU, conseiller général du canton depuis 1848 ; dur pour lui-même comme pour les autres, il vit avec 24 sous par jour. Citons aussi un horloger-orfèvre, Pierre BONNAL, président du club démocratique avant sa dissolution, conspirateur de naissance et de tempérament, et un cordier, Victor CAUX.

La question d'une garnison, susceptible de maintenir l'ordre à Bédarieux, a été agitée trois mois auparavant. L'autorité militaire mettait pour condition préalable à l'envoi de troupes la fourniture des logements et de la literie. Une souscription fut ouverte dans ce but et, dans une ville qui compte beaucoup de gens fortunés, on ne put obtenir que quatre ou cinq adhésions. Nul n'osait donner sa signature, de peur de se signaler à la colère des démocrates.

Aussi, lorsque le 4 décembre, à l'entrée de la nuit, les ouvriers désertent en masse leurs ateliers et se présentent sans armes devant l'hôtel de ville, ils ne trouvent devant eux que quelques gendarmes. BONNAL somme l'ancien maire, Alexandre VERNAZOBRES-LAVIT, qui exerce l'intérim des fonctions municipales, d'abandonner le pouvoir aux insurgés. Celui-ci s'y refuse. De son côté, le commissaire de police, Jean-Pierre NOUGARET, déclare que ce qui se passe entre le président et l'Assemblée ne regarde personne ; que d'ailleurs, si l'insurrection était victorieuse à Bédarieux, ce résultat n'influencerait en rien les destinées du pays.

Cette attitude énergique des autorités en impose quelques instants aux démocrates, qui font mine de se disperser. Mais VERNAZOBRES-LAVIT s'attend à un retour offensif de leur part ; aussi essaie-t-il de grouper autour de lui les éléments conservateurs de la population ; seules quarante-quatre personnes répondent à sa convocation.

Comme les insurgés s'approchent à nouveau — et cette fois en armes, — VERNAZOBRES-LAVIT, pour éviter une effusion de sang, ordonne alors au commissaire et aux gendarmes d'évacuer la mairie. Cette dernière est aussitôt occupée par les démocrates, qui y installent une commission municipale révolutionnaire, composée de PIERRE BONNAL, qui en assume la présidence, de Victor CAUX et de Paul BELUGOU, qui est alors absent de la ville.

Cependant les gendarmes, qui se sont retirés dans leur caserne, au faubourg Saint-Louis, sur la rive droite de l'Orb, vont être les victimes de l'insurrection. Ils sont odieux à cette population de braconniers, qui nourrit contre eux des haines d'autant plus violentes qu'elles ont été plus longtemps comprimées.

Dès sept heures et demie du soir, les insurgés disposent autour de la caserne des sentinelles armées, pour interdire la circulation à quiconque n'a pas le mot d'ordre *Montagne*.

Le maréchal des logis LÉOTARD et le gendarme BRUGIÈRE commettent l'imprudence de tenter une sortie, au cours de laquelle BRUGIÈRE blesse un jeune homme sans armes ; de son côté, le maréchal des logis tue un vieillard de soixante-dix ans, Étienne CABROL, qui vient d'acheter deux sous de fromage. La foule indignée se répand alors dans les maisons voisines, d'où elle dirige sur la caserne un feu nourri. La femme du gendarme FLACON se met à la fenêtre ; elle est tuée d'une balle à la tête. A l'aide de fagots pris chez des boulangers voisins, et au milieu des cris de fureur et d'excitation des femmes, les insurgés mettent le feu à la porte principale de la caserne. Trois gendarmes, LAMM, CIRQ et FLACON, escaladent un mur mitoyen et parviennent à se réfugier dans la maison d'un artisan, Charles MICAL. Peu après, des insurgés entrent dans la cour de la gendarmerie, en enfonçant une porte de derrière ; ils y découvrent BRUGIÈRE, étendu blessé sur du fumier et caché par un matelas ; ils l'achèvent à bout portant.

Cependant une corde, qui est restée pendue au mur, révèle la retraite des gendarmes fugitifs. La maison MICAL est envahie. LAMM, qui se cachait dans la cave, derrière des tonneaux, est découvert le premier ; on lui garrotte pieds et mains, et il est entraîné au dehors ; il implore la vie sauve, mais en vain. Un ouvrier lui répond : « Tu ne nous as pas fait grâce, quand tu as verbalisé contre nous ». Et un autre : « Tu es cause que je n'ai pas vingt sous par mois ». Un autre encore déclare à la femme du malheureux : « Il ne nous fera plus des procès-verbaux à huit francs pour acheter des vignes ».

CIRQ, caché dans la trappe à fourrage du grenier à foin, est découvert à son tour. Mais un insurgé rappelle ses sentiments républicains et intercède pour lui avec succès : « C'est un frère, dit-il. Il ne faut lui faire aucun mal ».

Quant à FLACON, qui se blottit sous un lit, sa cachette se révèle la meilleure, et les insurgés ne le trouvent pas.

Cependant le maréchal des logis LÉOTARD, en dépit de ses blessures, est monté au second étage de la caserne en feu ; il n'a plus de munitions. Vers trois heures du matin, les insurgés arrivent, éclairés par un des leurs, une chandelle à la main ; LÉOTARD réussit à l'éteindre. Des coups de feu sont alors tirés sur lui dans l'obscurité, de si près que le feu prend à son uniforme. Son cadavre lui-même est l'objet de sévices.

Les corps des trois gendarmes tués sont portés à l'hôpital Saint-Louis, non loin de la caserne. La foule se presse avidement autour des cercueils et certains parlent même de les déclouer, afin de contempler les morts à leur aise. Les obsèques sont célébrées presque en cachette, avec un seul prêtre ; il est très difficile de trouver des hommes pour porter les cercueils ; certains proposent de les charger dans un tombeau, d'autres de les jeter à la rivière.

Deux heures après, 2.000 ouvriers assistent recueillis à l'inhumation de l'insurgé CABROL. Une centaine de bourgeois font partie de ce cortège, où on remarque en particulier presque tous les fabricants.

Le même jour, la commission municipale commence à fonctionner régulièrement. Son président BONNAL exige que le secrétaire de la mairie, Benjamin THÉRON, reste en place, afin que tout marche comme à l'ordinaire ; il concourt aux actes de la justice et rédige des proclamations, que CAUX se charge d'aller lire à travers la ville. De son côté, BELUGOU reçoit les actes de l'état civil.

Le premier souci de la commission municipale est de maintenir l'ordre et de rassurer tous ceux qu'a pu effrayer l'insurrection. C'est là une tâche difficile, car les ouvriers, excités par leur victoire, donnent libre cours à leurs sentiments d'envie à l'égard des riches. Un fileur propose d'examiner tous les contrats de mariage, de laisser quelques milliers de francs aux époux et de remettre le reste aux nécessiteux. Un insurgé déclare qu'il se réserve la belle veuve d'un fabricant, M^m^e MATHIEU. Un autre renchérit : « M. MATHIEU n'a pas su faire des enfants à sa femme ; mais il en a fait aux filles et aux femmes des ouvriers ; nous en ferons à la sienne ». Tel autre s'en prend à une autre épouse de fabricant : « La déesse SICARD, elle qui possède des

châteaux qui nous appartiennent, car c'est nous qui les avons gagnés, nous la mettrons à la raison».

Dans cette ambiance, le texte naïf des proclamations que lance la commission municipale prend toute sa valeur :

«Le peuple souverain

Habitants,

Des malheurs regrettables ont eu lieu et ne peuvent être imputés qu'à ceux-là qui les ont provoqués par le meurtre de quelques citoyens.

Les républicains gémissent d'un pareil désastre; mais ne craignez pas, une garde veille et tout le monde doit être rassuré.

Les personnes et les choses seront respectées.

Mort aux voleurs!»

Et encore :

«Citoyens,

Soyez sans inquiétude; sous le gouvernement du peuple souverain, chacun trouve la sauvegarde de tous les intérêts, de tous les droits, de toutes les libertés.

Le peuple, sur qui reposent tous les pouvoirs, sera digne de sa responsabilité et de sa mission, et ses efforts feront qu'aucun autre accident ne se renouvellera.

Citoyens, une ère, l'ère nouvelle, arrive.

Vive la République!

Le Peuple».

De fait, des postes de garde sont placés devant l'hôtel de ville, ainsi qu'à toutes les entrées de la cité. Le président BONNAL accorde deux francs par jour à tous ceux qui acceptent d'y servir, et il trouve beaucoup de volontaires.

Les chefs de poste prennent leur rôle au sérieux. L'un d'eux, le plâtrier Justin BONNAFOUS, ne craint pas de se colleter avec plusieurs insurgés, qui voudraient se porter sur les maisons des fabricants, en prétendant que des armes y sont cachées. Ces personnes désirent, dans ce but, faire battre la générale. BONNAFOUS s'empresse d'enfermer le tambour dans un local, dont il offre de remettre la clef à l'ancien maire VERNAZOBRES-LAVIT. Celui-ci la refuse.

C'est ce même VERNAZOBRES-LAVIT qui, dès le 5 décembre, réussit à faire ouvrir le café du parti de l'ordre.

Une autre proclamation de la Commission municipale souligne

« le dévouement du peuple victorieux pour la défense de la propriété, de la famille et de toutes les religions ».

On peut effectivement remarquer que, si beaucoup d'insurgés sont détachés des croyances religieuses, ils n'entravent en rien la liberté des cultes. Une femme du peuple, Jenny MAJOREAU, dite « la femme sans tête » à cause de sa corpulence énorme, est une bonne catholique, qui a toujours le chapelet sur elle ; quand elle monte la garde — seule de son sexe — à la porte de l'hôtel de ville, elle porte sous ses vêtements un scapulaire de drap noir.

Bien que ne formant qu'un dixième de la population, les protestants sont influents à Bédarieux. Ils comprennent une partie de la bourgeoisie riche, tel l'ancien maire VERNAZOBRES-LAVIT. Aussi le peuple se méfie-t-il d'eux. En 1848, BELUGOU a donné comme mot d'ordre aux démocrates, lors des élections municipales : « Pas de protestants ! ».

Pourtant les insurgés laissent aussi à ces derniers la liberté la plus complète. Aux obsèques de CABROL, le pasteur MASSÉ — cousin de VERNAZOBRES-LAVIT — peut même, dans son discours, blâmer discrètement les révolutions, en exaltant la concorde entre les citoyens.

Une mesure sociale — mais bien modeste — peut être mise à l'actif de la Commission municipale : les boulangers reçoivent l'ordre de porter du pain à la mairie, pour nourrir les ouvriers sans travail :

« Au nom du peuple souverain ! »

« Le peuple, victorieux aujourd'hui, après la lutte est obligé de veiller activement à la défense de l'ordre, de la propriété et de la famille.

« A cet effet, beaucoup d'ouvriers ont dû quitter leur atelier, leur épouse et leurs enfants, pour prouver que la révolution ne veut pas le pillage, ni la ruine de la mère-patrie ! Aujourd'hui, beaucoup de ces ouvriers souffrent, et le seul remède à leur souffrance, c'est du pain ! »

« Il est donc nécessaire que les boulangers de Bédarieux, qui possèdent les farines convenables, cuisent immédiatement et fassent porter à la mairie tout le pain qu'ils auront cuit.

« Le peuple souverain.

« Vive la République ! »

Les ouvriers vont profiter des circonstances, pour tâcher de faire augmenter leurs salaires, en faisant pression sur les patrons.

Les ouvriers tanneurs se réunissent sur la promenade, afin de dresser leurs revendications, qui sont d'ailleurs fort modérées : pour une semaine de travail, les uns veulent gagner 12 francs, les autres 11. Plus tard, lorsque le Conseil de guerre jugera les insurgés, son président demandera à l'un d'eux si ces chiffres doivent s'entendre par jour de labeur : « Oh ! non, Monsieur, par semaine », répondra l'inculpé tout étonné.

Le 6 décembre, la Commission municipale convoque tous les fabricants de draps à l'hôtel de ville, pour discuter des augmentations. La liberté de parole est entièrement assurée. Le président BONNAL soulignant que les ouvriers ont des salaires insuffisants, VERNAZOBRES-LAVIT rétorque qu'au contraire ils n'ont jamais été autant rétribués. En dépit de cette réponse, il est rappelé le jour même à la mairie, par BONNAL, qui lui demande ses conseils ; il refuse d'ailleurs de lui en donner.

*
* *

Pendant que ces événements se déroulent dans l'Hérault, à Paris plusieurs députés conservateurs du département sont retenus prisonniers pendant quelques jours. L'un des représentants républicains, Hippolyte CHARAMAULE, combat le 4 décembre à la barricade de la rue Beaubourg. Le 6, il propose à Victor Hugo et à une cinquantaine de députés, réunis chez RAYMOND, place de la Madeleine, une héroïque folie : sortir sur la place, deux par deux, ceints de leur écharpe, et sommer les troupes de défendre la Constitution. Ses amis réussissent difficilement à l'en dissuader. Par décret du 9 janvier 1852, il sera expulsé du territoire français.

*
* *

Dès qu'il est informé des soulèvements en dehors de Montpellier, le général DE ROSTOLAN se consulte avec le préfet et le procureur général. Le 5 décembre, il proclame l'état de siège dans le département. Il applique à l'Hérault les sévères dispositions que le Ministre de la Guerre a prises la veille à Paris : « Tout individu qui sera pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, sera fusillé sur-le-champ. »

Le meilleur auxiliaire du général dans la répression va être le nou-

veau préfet, DURAND SAIN-AMAND, qui arrive à Montpellier dans la nuit du 5 au 6 décembre. Ce fonctionnaire va témoigner d'une ardeur de néophyte, car il a beaucoup à se faire pardonner par le régime. Avocat à Paris, nommé en 1848 à l'importante préfecture du Nord par le général CAVAIGNAC, il y soutint sa candidature à la présidence avec tant de zèle, qu'il fut mis en disponibilité par LOUIS-NAPOLÉON. Grâce à BAROCHE, son ami du Palais, il réussit par la suite à se faire réintégrer, mais ce fut pour être affecté à la médiocre préfecture de la Creuse.

D'accord avec ce curieux personnage, le général DE ROSTOLAN donne l'ordre de départ aux colonnes mobiles, dont il a préparé depuis longtemps l'organisation.

Le 10 décembre au matin, le général entre lui-même à Bédarieux sans coup férir, à la tête d'une imposante colonne d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Les nouvelles reçues du reste de la France y ont découragé la résistance. La plupart des ouvriers sont occupés dans les ateliers. Seuls les plus compromis d'entre eux ont pris la fuite et se sont réfugiés dans l'âpre région de bois qui s'étend entre Bédarieux et Clermont-l'Hérault; au cours des semaines suivantes, ils y seront traqués par l'armée.

Le même jour, une autre colonne, commandée par le colonel DE MONTFORT et forte de 200 hommes d'infanterie, se présente devant Capestang. Arrivée au pont de Trezille, elle se divise en deux détachements, qui cernent le bourg à la faveur du brouillard matinal. Quelques habitants, qui essaient de fuir vers la campagne, sont poursuivis à coups de fusils; l'un d'eux est tué; deux autres sont blessés.

Un peu partout, mais particulièrement dans le Biterrois, les arrestations se poursuivent à un rythme accéléré, de décembre 1851 à février 1852; elles frappent tous ceux qui sont soupçonnés d'appartenir à des sociétés secrètes de démocrates.

Alors que la presse gouvernementale représente en général les insurgés comme des anarchistes qui voulaient un bouleversement social, le *Messenger du Midi* est obligé de reconnaître que, parmi eux, « on remarque des pères de famille dans l'aisance ».

Du 5 février au 10 avril 1852 siège à Montpellier une commission mixte, composée du général DE ROSTOLAN, du préfet DURAND SAINT-AMAND et du premier avocat général DUFOUR, qui fait fonctions de premier président. Cette juridiction d'exception ne rend pas moins de 2.663 arrêts, qui peuvent se ranger en plusieurs catégories :

On compte 1.584 déportations (10 à la Guyane, 1.574 en Algérie). Le 24 février — anniversaire de la Révolution de 1848 — l'avis à vapeur le *Dauphin* vient chercher à Sète un premier convoi de ces malheureux. Parmi les 133 transportés, qui sont attachés par le cou avec un collier de fer, se trouvent Stanislas DIGEON et son fils aîné. Leur embarquement se fait de nuit, et ils sont encadrés par plusieurs milliers d'hommes en armes. Un certain nombre de ces déportés ne reverra jamais la France; c'est ainsi que Marcel ATGER mourra à Lambessa.

97 inculpés sont renvoyés par la Commission mixte devant le Conseil de guerre. Ce dernier, qui siégera à la Citadelle de Montpellier, aura à juger des insurgés de Béziers, de Bédarieux, de Capestang et de Pézenas. A la suite de témoignages suspects, il infligera quatre condamnations à mort dans l'affaire de Béziers, mais deux seulement seront maintenues : CADELARD et LAURENT dit CHOUMAC seront exécutés le 13 août à Béziers, sur la place de la Citadelle, en présence d'une foule émue. Dans l'affaire de Bédarieux, le Conseil de guerre prononcera onze condamnations à mort; mais elles seront toutes commuées par LOUIS-NAPOLÉON, à la suite d'un voyage à Paris du curé-doyen et du pasteur protestant. Pour d'autres inculpés, le Conseil décrétera la déportation à Cayenne; ce sera le cas de Casimir PÉRET, qui y périra tragiquement en 1855, au cours d'une tentative d'évasion. D'autres inculpés seront condamnés à la déportation en Algérie, par exemple Pierre BONNAL.

La Commission mixte prononce 37 expulsions du territoire français, dont celle d'Oscar GERVAIS qui, adversaire irréductible de l'Empire, mourra en exil à Bruxelles, en 1869.

9 inculpés sont éloignés momentanément.

42 sont internés dans différentes localités. C'est ainsi qu'Eugène LISBONNE se voit assigner comme résidence la petite ville de Luçon, en Vendée.

15 personnes, accusées de délits de droit commun, sont renvoyées devant la police correctionnelle.

Enfin 879 inculpés sont déclarés libres, mais 327 d'entre eux demeurent pourtant sous la surveillance de la police.

Une curieuse conséquence de ces tragiques événements, c'est la disparition presque complète, sur les figures des hommes, des ornements pileux qui avaient distingué beaucoup d'insurgés. Un journal de Béziers, le *Languedocien*, nous l'apprend en ces termes :

« Depuis les événements déplorables qui ont ensanglanté plusieurs de nos cités, on ne voit plus, parmi les villageois qui les fréquentent habituellement, qu'un très petit nombre de gens barbus : chacun tient à honneur à ne ressembler par aucun point aux révoltés que poursuit la justice, et colliers, moustaches, royales, tout a disparu indistinctement sous le fer du barbier. »

En même temps qu'il frappe durement ses adversaires, le nouveau régime prodigue les récompenses à ceux qui lui ont rendu service.

L'ancien préfet BALLAND est nommé Directeur général au Ministère de la Police.

Le sous-préfet de Béziers, COLLET-MEYGRET, est muté à la sous-préfecture de Saint-Étienne, qui est la première ville du département de la Loire, si elle n'en est pas encore le chef-lieu. Quelques mois plus tard, il deviendra secrétaire général du Ministère de la Police.

De son côté, le maire de Béziers, LOGNOS, reçoit la Croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il en est de même du sous-préfet de Lodève, ALAZARD.

Le commissaire de police de Bédarieux, NOUGARET, qui s'était enfui de la ville insurgée pour donner l'alarme, se voit nommer provisoirement maire de la cité.

*
* *

En dépit de la dure répression, le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, par lequel le prince-président demande au peuple d'approuver son coup d'État, est l'occasion pour les opposants d'affirmer leur hostilité à l'égard du régime.

Avant le scrutin, on saisit à Gignac des bulletins, avec la mention : « Si vous voulez vous libérer d'un despote, votez *non* ! ».

L'ensemble de l'Hérault donne certes une majorité de *oui* (60.336), égale à quatre fois la minorité des votes négatifs (14.317). Mais il y a 38 p. 100 d'abstentions (75.076 votants sur 117.501 inscrits).

Montpellier est le seul chef-lieu de département qui donne une majorité d'opposants : 3.336 *non* contre 3.275 *oui*. Sur 13.644 inscrits, il n'y a pas moins de 6.878 abstentions. De la sorte, si l'on joint au chiffre des votes négatifs celui des abstentionnistes, on trouve une opposition qui comprend les trois quarts des électeurs.

A Sète, sur 5.843 inscrits, il y a 1.998 *non* et seulement 1.334 *oui*.

A Béziers, la répression a été si sévère que la presque unanimité

des votants (2.859) vote *oui*. Il n'y a que 116 *non*. Mais les abstentions s'élèvent à la moitié des inscrits. De même, à Bédarieux, occupé par la troupe, il n'y a que 124 *non* contre 1.800 *oui*.

On peut noter une majorité de *non* dans quatre villages de l'arrondissement de Montpellier (Baillargues, Frontignan, Gigean, localités républicaines; Pignan, où les légitimistes sont puissants, avec une minorité protestante); dans deux localités de l'arrondissement de Béziers (Marseillan, où les arrestations ont été nombreuses, et Montagnac, qui possède une minorité protestante); dans deux villages de l'arrondissement de Saint-Pons (Prémian et Riols, où il y a eu plusieurs arrestations parmi les ouvriers de l'industrie drapière).

L'opposition trouve encore moyen de se manifester dans les votes ultérieurs.

Les 29 février et 1^{er} mars 1852, aux élections législatives, dans la circonscription de Montpellier, le déporté Stanislas DIGEON recueille 1.631 voix, dont 838 à Montpellier même; ces suffrages sont annulés comme « inconstitutionnels ». Dans la circonscription de Béziers, le républicain FABREGAT obtient 4.258 voix, dont 1.450 à Béziers même.

Les élections municipales voient élire des républicains en plusieurs endroits : 13 démocrates à Montpellier; 8 protestants « rouges » à Ganges; 9 socialistes et 4 républicains avancés à Lodève; 23 républicains à Marsillargues — avec plus de 350 voix de majorité.

Ainsi, quelques mois seulement avant la proclamation de l'Empire, la foi démocratique est loin d'être éteinte au sein de ces ardentes populations méridionales.

SOURCES

ARCHIVES

On utilisera essentiellement, aux Archives départementales de l'Hérault, les cartons de la série M (administration générale). Des renseignements précieux seront également donnés par les autres séries modernes. Tous ces cartons n'ont qu'une répartition générale sommaire. Mais la complaisance du personnel des Archives, jointe à la patience des chercheurs, permettra à ces derniers d'utiliser sans grandes difficultés ces sources importantes.

SOURCES IMPRIMÉES

On consultera avec beaucoup de profit les collections de journaux existant à cette époque dans l'Hérault et que nous citons dans le cours de cette étude. Y ajouter la collection de la *Liberté de l'Hérault*, journal républicain, pour 1869, qui donne d'intéressants détails rétrospectifs.

Sur le discours du pasteur MASSÉ pendant que les insurgés détiennent le pouvoir à Bédarieux, voir l'*Écho de Lodève, Bédarieux, Clermont et Gignac* du 15 février 1852.

Sur l'insurrection de Bédarieux, consulter la brochure *Premier Conseil de Guerre de la 10^e Division militaire, séant à Montpellier. Affaire de Bédarieux*, Montpellier, MALAVIALLE et GROLLIER, 1852, 238 p. in-8°.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Les études régionales sont encore rares.

Pour la période immédiatement antérieure, voir Émile APPOLIS, *Les débuts de la Seconde République dans l'Hérault*, dans *Revue du Languedoc*, 1948, p. 272-285.

Pour une vue d'ensemble des événements, consulter Eugène TÉNOT, *La province en décembre 1851. Étude historique sur le coup d'État*, Paris, A. LE CHEVALIER, 1868, vi-338 p. in-8°.

On glanera quelques détails dans la thèse de droit de Louis PUECH, *Essai sur la candidature officielle en France depuis 1851*, Mende, CHAPTAL, 1922, in-8°.

Pour Montpellier, voir les deux articles de Louis-J. THOMAS, *Montpellier en 1851. Le coup d'État du 2 décembre*, et *Montpellier en 1852*, dans *Monspeliensia*, t. I, fasc. III, 1933, et t. II, fasc. I, 1935.

Pour Béziers, voir A.-E. MOULIN, *Un républicain martyr, Casimir Péret. Le coup d'État à Béziers. La déportation. La mort (d'après des documents inédits)*, Montpellier, CAUSSE, GRAILLE et CASTELNAU, 1937, 115 p. in-16°, planche et portraits.

Émile APPOLIS.